

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0002190 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MEGOVAR AZIZA

Date de naissance : 31/10/1964

Adresse : YOUSSEF BELKAÏDAMA 1115

... Casablanca

Tél. : 06 64 40 82 73 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 31 JAN 2023

Nom et prénom du malade : MEGOVAR AZIZA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Anamnèse de la fracture au bras g

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

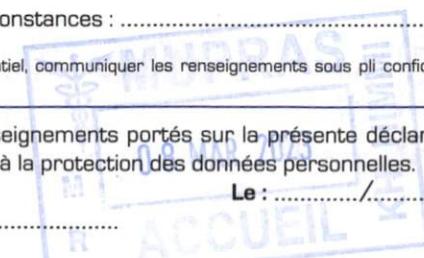
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13-1 JAN 2023	C			controlle N.P.E. 091169292

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
TE: 05 22 93 48 40 EXtension - CASABLANCA 24 Rue 8 L'extension PHARMACIE L'EXTENSION	13 12 22	TE: 05 22 93 48 40 EXtension - CASABLANCA 24 Rue 8 L'extension PHARMACIE L'EXTENSION 2011.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
ECOPTIC N.P.E: 095015319 ICE : 001543531000034			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ECOPTIC EL KORAYFI DAHHAN Opticien - Mégométriste 12, Rue Oulfa Casablanca 05 41 46 23 60 - Tél : 05 20 00 57 37	31/01/2023					3500 w

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553		

DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE		
					H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553		

CCEFFICIENT DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE		
					H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER



الدكتور المرولاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - الليزر

• Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France

• Ancien Médecin des Forces Armées Royales

• Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"

• طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنفيسي - فرنسا

• طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية

• طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

ME GOUAR Agadir

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

Habituellement:

+ 0,50

+ 1,25 (- 1,0 à +1,0)

Porter pour
la lecture :

add + 2,50 oDG

V. Progressifs
V. Antireflets

Avec lunette

AX-Int



Casablanca, le :

13-1 JAN 2023

الدكتور المرولاني مصطفى
اختصاصي أمراض وجراحة العيون
طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنفيسي
الدار البيضاء - المغرب - 05 22 89 75 38
06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 - E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com

Signature



ECOPTIC

20 ANS D'EXPERIENCE

12, Rue Oued Darâa N° 53 - Oulfa
Casablanca (à côté Café AL AHRAM)

GSM : 0663515200/0661462360

E-mail : ecooptic48@gmail.com

CASABLANCA

DATE:

Nom: MEGOUAR AZIZA

Nom: MEDECIN Elwadihoun

Facture N°

196/2023

N.P.E:095015319
ICE:001543531000034

Monture Optique

Référence

hôtel

Correction

	SPH	CYL	AXE	ADD
OD	+0,10			21
OG	+1,15	-1,0	110	21

Type Des Verres

Vision de Loin

vision de Prés

progressif fute Renu

LANTOO 1,6

ADAPT-A

Indice

<u>Ordonnance</u>	<u>Description</u>	<u>Prix</u>
1 Monture		<u>800,00</u>
2 Verres VL		<u>800,00</u>
2 Verres VP		

Total HT

TVA 20%

Total TTC

Arrêter la présente facture à la somme en Dirhams de :

1600,00 ECOOPTIC Opticien-Optométriste, lunettes de vue & Solaire, Adaptation des lunettes de contact

Patente : 35091079

RC :360356

IF:51410048

EL KORAYEH BAHHAN
Opticien Optométriste
12, Rue Oued Darâa N° 53
Oulfa - Casablanca
sm : 06 61 46 28 60 - 05 20 00 57 37